

# **Recrutement de personnel kinésithérapeute à l'échelle B1** **pour les besoins de l'association « Les Arches »**

## **Conditions et modalités de recrutement pour constitution d'une réserve de recrutement:**

### **1. Conditions de recrutement :**

Le travailleur ne peut être engagé que s'il remplit les conditions de recrutement suivantes :

- Être belge ou citoyen de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ou être citoyen hors Union Européenne à condition de respecter l'arrêté royal du 9 juin 1969 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Faire acte de candidature ;
- Réussir un examen de recrutement ;
- Pouvoir s'engager à être présent et ponctuel tant pour les jours de travail que pour les formations extra muros ;
- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de plein exercice comportant au moins 4 années d'études en kinésithérapie ou d'une formation universitaire en kinésithérapie ou d'un diplôme d'études étranger déclaré équivalent au diplôme susvisé ;
- Être titulaire d'un VISA délivré par le SPF Santé Publique autorisant l'exercice de la profession de kinésithérapeute ;
- Toute formation complémentaire utile à la fonction est un atout (ex : formation relative aux personnes âgées, accompagnement des personnes désorientées, test Tinetti, ...)
- Une expérience professionnelle significative de kinésithérapeute avec des patients âgés et/ou en MR/MRS est un atout.

### **2. Profil général :**

- Travaille de manière méthodique, organisée, rigoureuse, soignée et par ordre de priorité ;
- Exécute les tâches dans les délais imposés ;
- Respecte toutes les procédures de travail, le règlement de travail, les statuts de l'association, la législation en vigueur et les consignes de sa hiérarchie (càd la Direction et l'infirmier(ère) en chef) ;
- Contribue activement à la bonne ambiance au sein de l'institution et plus particulièrement au sein du service soins en travaillant dans un esprit d'équipe, de respect, de communication et de collaboration ;
- Est disponible et capable d'adapter son organisation aux nécessités du service ;
- Est polyvalent, proactif, autonome et perspicace ;
- Est capable de se remettre en question, de s'adapter rapidement et d'assimiler facilement toute nouveauté ;
- Dispose d'un sens aigu de l'écoute et de l'observation ;
- Fait preuve d'une grande créativité ;
- Fait preuve d'un savoir-être irréprochable envers les résidents, les familles, les intervenants divers et les collègues ;
- Fait preuve d'aisance relationnelle, de considération, de bienveillance, de tolérance et d'empathie envers les résidents et ce y compris dans les moments difficiles ;
- Maîtrise son comportement en toute circonstance pour pouvoir se comporter de manière adéquate lors de situations ou problèmes imprévus ;
- Fait preuve de compétence communicationnelle tant à l'oral qu'à l'écrit et ce avec tous les interlocuteurs ;
- Fait preuve de discrétion, d'éthique et de respect du secret professionnel ;
- Présente une image correcte et soignée de sa personne ;
- S'investit dans son travail ;
- Participe activement à toute formation nécessaire à la fonction ainsi qu'aux réunions.

### **3. Description de fonction :**

- Réaliser les actes kinésithérapeutiques les mieux adaptés à chaque résident pour lutter contre les troubles fonctionnels de nature musculo-squelettique, neurophysiologique, respiratoire, cardiovasculaire et psychomotrice (rééducation fonctionnelle ; kiné respiratoire ; drainage lymphatique ; massages ; mobilisations ; physiothérapie ; gymnastique médicale ; prévention des chutes, des escarres, de l'incontinence, ... ; techniques kinésithérapeutiques pour le bien-être émotionnel et corporel du résident en soins palliatifs ; ...)
- Réaliser un examen kinésithérapeutique (bilan fonctionnel) à l'admission de chaque résident MRS, en rédiger un rapport qui sera soumis au médecin traitant et au personnel du service soins et, enfin, réévaluer périodiquement ce rapport et, au besoin, adapter les soins kinésithérapeutiques ;
- Tenir les dossiers suivant les recommandations de l'AViQ ;
- Collaborer en interdisciplinarité à l'élaboration et au suivi du plan de revalidation ;

- En collaboration avec l'infirmier(ère) en chef, évaluer les besoins en termes de matériel nécessaire à la fonction et veiller à sa bonne utilisation ;
- Assurer la remise en ordre et l'entretien correct du matériel utilisé par le personnel kinésithérapeute ;
- Participer à la réflexion sur l'organisation de la politique de prévention des escarres, de l'incontinence, des chutes, des contentions, ...
- Stimuler chaque résident afin de répondre à son projet de vie individuel et augmenter ou conserver au maximum son autonomie et de manière générale ses aptitudes ;
- Contribuer à créer un nouveau cadre social et de nouveaux liens sociaux autour du résident ;
- Participer à la mise en œuvre du projet de vie individuel du résident ;
- Participer aux réunions pluridisciplinaires ;
- Observer et signaler, dans le respect de la procédure, les changements chez le résident sur les plans physique, psychique et social ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en place des méthodes de travail du personnel kinésithérapeute ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en place du projet de vie institutionnel ;
- En collaboration avec l'infirmier(ère) en chef, participer à l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des stagiaires et/ou étudiants kinésithérapeutes ;
- En collaboration avec l'infirmier(ère) en chef, participer à l'accueil des nouveaux collègues kinésithérapeutes ;
- Toutes les autres tâches demandées par la hiérarchie dans le cadre de sa fonction de kinésithérapeute et en lien avec le service soins.

#### **4. Connaissances spécifiques :**

- Excellentes connaissances et compétences en matière de soins de kinésithérapie (maîtrise des techniques de kinésithérapie, maîtrise des techniques de manutention et de rééducation, ...);
- Excellentes connaissances de la législation qui régit les actes relatifs au métier de kinésithérapeute ;
- Bonnes connaissances du métier de kinésithérapeute dans un établissement pour personnes âgées ;
- Bonnes connaissances de la personne âgée en général tant sur le volet médical que psychologique ;
- Bonnes connaissances de l'outil informatique (logiciel informatique, Word, boîte mail et recherche internet) ;
- Bonnes connaissances des normes orthographiques et rédactionnelles.

#### **5. Statut et échelle de recrutement :**

Echelle de recrutement barémique B1.

Le candidat appelé à entrer en fonction sera recruté dans le cadre d'un contrat de travail (contractuel) employé de 19h / semaine.

#### **6. Examen de recrutement :**

L'examen sera constitué des épreuves suivantes :

- a) Épreuve écrite : questionnaire portant sur l'institution des Arches et sur les matières spécifiques relatives au métier de kinésithérapeute en maison de repos (50 points)
- b) Épreuves orales :
  - Présentation et motivation (10 points)
  - Mises en situation (40 points)

#### **7. Règles de réussite à l'examen :**

Pour réussir, le candidat devra obtenir 50 % à chacune des épreuves et une moyenne de 60%.

#### **8. Lieu, date et heure de l'examen de recrutement :**

Le lieu, la date et l'heure de l'examen de recrutement seront communiqués aux candidats répondant aux conditions.

#### **9. Commission de sélection :**

La Commission de sélection sera composée de la manière suivante :

- Mme Séverine de Jaegher, Directrice, et qui assumera également le secrétariat ;
- Mme Patricia Grégoire, infirmière en chef au Home Philippin ;
- Une personne extérieure aux Arches ayant des connaissances spécifiques pour le poste à pourvoir.

En qualité d'observateur : au moins 3 administrateur(s) du Conseil d'administration des Arches.

#### **10. Modalités de publication :**

Il sera procédé à un appel public et la publicité sera assurée de la manière suivante : publication aux valves et site internet (facebook) des sites de l'association (Home Philippin et Résidence-services La Strée) ainsi qu'une publication aux valves et sites internet des Communes et CPAS de Hotton et d'Erezée (et si possible les bulletins communaux).

### **11. Composition des candidatures :**

La candidature comportera une lettre de motivation, un *curriculum vitae*, une copie du diplôme de kinésithérapeute, une copie recto-verso de la carte d'identité, le VISA du SPF Santé Publique et un extrait de casier judiciaire en ordre de validité datant de moins de 3 mois. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les candidatures sont à adresser à l'Association « les Arches », à l'attention de Monsieur Michel Godfroid, Président des Arches, rue du Home, 7 à 6997 EREZEE, et doivent être communiquées soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit remises en mains propres contre accusé de réception à Madame Séverine de Jaegher, Directrice des Arches, ou à son préposé. Toute candidature parvenant à l'association après le jour et l'heure fixée pour la clôture de réception des candidatures sera automatiquement refusée et ce quel que soit le motif du dépôt tardif. La date de clôture de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 10/06/2020 à 14h00.

### **12. Conditions du recrutement et monographie de fonction :**

Les conditions de recrutement ainsi que la monographie de fonction seront transmises aux membres de la Commission de sélection ainsi qu'aux candidat(e)s après réception de leur dossier complet de candidature et ce pour autant que la recevabilité de leur candidature ait été reconnue par la Commission de sélection.

### **13. Réserve de recrutement :**

Tous les candidats ayant obtenus 60% à l'examen seront versés dans une réserve de recrutement valable 2 ans ; réserve prorogeable une fois pour la même durée sur décision motivée du Conseil d'administration des Arches.

### **14. Organisations syndicales :**

Les organisations syndicales représentatives seront invitées en tant qu'observateur à assister à l'épreuve de recrutement.